

Foire aux questions concernant la subvention communautaire pour services à la famille

En quoi consiste la restructuration du programme de subventions communautaires pour services à la famille de 2017?

Le programme de subventions communautaires pour services à la famille 2017, présentées par Toys"R"Us, a été conçu de manière à combler le besoin de démarches collaboratives en prestation de services ainsi qu'à diffuser partout au pays des pratiques fondées sur des données probantes prometteuses.

Les SCSF présentées par Toys"R"Us sont vouées à l'amélioration des services, afin d'améliorer la qualité de vie des individus atteints d'autisme et leur famille en agissant localement et en pensant nationalement. En se basant sur les besoins actuels, le programme de SCSF :

- invite à la collaboration,
- facilite l'innovation,
- encourage la reproduction de programmes,
- établit le libre partage de ressources, d'apprentissages et de pratiques

Pour ce faire, Autism Speaks Canada se concentrera sur deux volets de financement clés. Les deux volets encouragent la collaboration, c'est-à-dire que deux (2) organismes doivent conjointement présenter une demande de subvention :

i) Subventions pour l'innovation

ii) Subventions pour la reproduction

Pour de plus amples renseignements sur chaque programme de subventions et ses critères d'admissibilité, cliquez [ici](#).

Quelle est la différence principale entre les subventions pour l'innovation et les subventions pour la reproduction?

Subventions pour l'innovation

Les subventions pour l'innovation ont pour but de promouvoir la coopération et les partenariats qui permettent de proposer des démarches novatrices de prestation des services. Le montant maximal de chaque subvention est de 40 000 \$. Chaque subvention est accordée à un projet qui relève de deux organismes ou plus. Tous les organismes partenaires doivent jouer un rôle actif et assumer des responsabilités importantes dans la création du programme, sa mise en œuvre et son évaluation.

Domaine d'intérêt

Les subventions pour l'innovation seront accordées aux propositions qui mettent l'accent sur de nouvelles solutions novatrices de prestation des services qui aident à mieux répondre aux besoins des personnes atteintes d'un TSA au pays. Le financement est accordé aux programmes afin de les aider à assurer la prestation des services, à évaluer le programme et à mesurer les effets dans la collectivité. Les projets doivent mettre l'accent sur le renforcement de la capacité à établir des pratiques prometteuses et à offrir des services fondés sur des données probantes. Les projets financés permettront d'améliorer les méthodes de prestation de services dans d'autres collectivités du pays.

Subventions pour la reproduction

L'objectif des subventions pour la reproduction est d'améliorer l'accès à des programmes fondés sur des données probantes s'adressant aux personnes atteintes d'un TSA au pays. Le montant maximal de chaque subvention est de 40 000 \$. Chaque subvention est accordée à un projet qui relève de deux organismes ou plus. Tous les organismes partenaires doivent jouer un rôle actif et assumer des responsabilités importantes dans la création du programme, sa mise en œuvre et son évaluation.

Domaine d'intérêt

Les subventions pour la reproduction sont accordées à des propositions qui visent à offrir un service fondé sur des données probantes à une plus grande échelle. Il peut s'agir de l'ajout par un site d'une nouvelle collectivité ou d'une nouvelle population à son public cible, l'adoption d'un programme par un autre organisme de services, ou d'un modèle de réseau en étoile. Le financement est accordé aux programmes afin de les aider à assurer la prestation des services, à évaluer le programme et à mesurer les effets dans la collectivité. Les projets doivent mettre l'accent sur le renforcement de la capacité à établir des pratiques prometteuses et à offrir des services fondés sur des données probantes. Les projets financés permettront d'améliorer les méthodes de prestation de services dans d'autres collectivités du pays.

Comment puis-je présenter une demande?

Le programme de subventions communautaires pour services à la famille utilise un système de demandes en ligne. Pour faire une demande, les organismes doivent cliquer [ici](#). L'organisme qui crée le compte sera inscrit comme responsable principal de la proposition. Cet organisme principal doit avoir un numéro d'organisme de bienfaisance enregistré. La personne-ressource inscrite dans la demande n'a pas à être associée à l'organisme principal. Une fois que vous aurez créé le compte de votre organisme, vous aurez l'occasion de faire une demande de subvention pour l'innovation ou de subvention pour la reproduction.

Si vous aviez déjà créé un profil lors d'une année passée, vous pouvez utiliser les mêmes codes d'accès. Si vous ne possédez pas de compte, vous pouvez en ouvrir un en créant un identifiant, un mot de passe et un profil d'utilisateur.

Dois-je répondre à toutes les questions du formulaire de demande?

Tous les champs des questions marquées d'un astérisque (*) doivent être remplis pour assurer le traitement de la demande.

Que faire si je manque d'espace pour répondre aux questions ouvertes?

Vous devrez modifier votre réponse pour qu'elle ne dépasse pas le nombre maximal de caractères indiqué à chaque question.

Les particuliers peuvent-ils présenter une demande de subvention communautaire pour services à la famille auprès d'Autism Speaks Canada?

Autism Speaks Canada n'accorde pas de subventions à des particuliers et ne finance pas la participation de personnes ou de familles à des programmes personnels. Nous encourageons toutefois les gens à demander aux fournisseurs et aux organismes de leur région d'envoyer des propositions répondant à nos critères d'objectifs. Les subventions seront accordées à l'organisme principal mentionné dans la demande; cet organisme doit notamment posséder un numéro valide d'organisme de bienfaisance enregistré.

Quels types d'organismes peuvent présenter une demande de subvention?

Les organismes principaux qui présentent une demande doivent être des organismes de bienfaisance enregistrés du Canada. Ces organismes peuvent également faire équipe avec des groupes externes, y compris des fournisseurs de services, des chercheurs, des établissements d'enseignement, des ministères ou municipalités, des professionnels, des établissements de santé et des entreprises.

Du financement pourrait-il être accordé à des programmes s'adressant aux personnes atteintes d'autres handicaps?

Les programmes intégrés pourront être envisagés, mais il faudra indiquer dans la demande le nombre de personnes atteintes d'un TSA qui participeront au programme ainsi que la justification d'un cadre de programme intégré.

Quel est le montant maximal qu'un organisme peut demander?

Les demandes visant une subvention pour l'innovation ou une subvention pour la reproduction peuvent aller jusqu'à 40 000 \$ CA.

Combien de demandes puis-je présenter?

Un organisme peut figurer un maximum de cinq (5) demandes en tant qu'organisme principal ou de partenaire.

Quelle est la durée de la période de subvention? La subvention s'étale-t-elle sur plusieurs années?

La période de subvention est d'une durée d'un an, à savoir du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Le programme proposé doit être mis en œuvre pendant cette période.

Financez-vous l'équipement et l'infrastructure?

Non. Les éléments suivants ne peuvent être financés par l'entremise du programme de subventions communautaires pour services à la famille :

- équipement et technologies de soutien tels que les iPad, iPod, Smart Boards, etc.;
- salles de stimulation sensorielle, terrains de baseball, construction de bâtiments, équipement de cuisine;
- frais ou droits de scolarité, bourses d'études ou frais d'inscription permettant à des personnes de suivre un programme;
- repas des participants;
- insuffisances budgétaires des organismes.

Est-il possible de faire porter notre demande sur un parrainage de congrès par l'entremise du programme de subventions communautaires pour services à la famille?

Non. Pour toutes questions relatives au parrainage de congrès, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante familyservices@autismspeakscan.ca.

Financez-vous le salaire du personnel?

Oui, mais seulement si le membre du personnel dépasse les heures normales de travail en vue d'offrir des services OU s'il est embauché pour diriger le programme.

À quel moment et de quelle façon serons-nous avisés de l'état de notre demande?

Tous les demandeurs intéressés doivent soumettre un formulaire de lettre d'intention au plus tard le 02 juin 2017 afin que leur demande soit prise en compte. Vous serez avisé de l'état de votre demande une fois que nous aurons lu votre lettre d'intention. Dans l'avis que vous recevrez, il vous sera indiqué si vous devez présenter une demande complète ou non. Si l'on vous invite à soumettre une proposition complète, nous devons la recevoir avant le 30 juin 2017. Les décisions relatives à l'octroi des subventions seront prises en décembre 2017; c'est également à ce moment que des avis seront envoyés.